



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE  
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA  
M.R.C. AU 630, RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 2  
OCTOBRE 1986, A 20H00.


Etait présent:

Madame France Blain, secrétaire-trésorière adjointe

Après une heure d'attente, madame France Blain,  
secrétaire-trésorière adjointe constate qu'aucun membre  
du Conseil n'est présent. On ne peut donc procéder à  
l'ajournement, tel que prévu à l'article 155 du Code  
municipal, puisque pour ce faire au moins deux membres  
du Conseil doivent être présents.

La séance régulière est donc annulée.

Il est 21h00.

  
France Blain  
secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu